

En prenant une licence au HBBC et ESBF

Le Joueurs (majeur et mineur) / loisirs / dirigeants, doit :

- De tenir les permanences de table/arbitrage et se faire remplacer par leur propre moyen en cas d'absence.
- D'être présent aux entraînements et de prévenir leur entraîneur en cas d'absence.

Les parents du licencié(e) mineur à :

- Tenir les permanences de bar et de se faire remplacer par leur propre moyen en cas d'absence.
- De participer aux déplacements de l'équipe de son enfant lors des matchs extérieurs.